

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2026/08

Conseil municipal du mardi 24 février 2026

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Loïc BARBERAT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoît DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat ; Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurore Toma ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Benoît Duval ;

Membres absents : Benjamin METELLY ; Emeric GEHANT ;

OBJET : Mise à disposition gratuite de salle au Centre de Ressources Territoriales

Le rapporteur expose au conseil municipal que la résidence intercommunale Jean Villard a créé avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé un Centre de Ressources Territoriales, dont l'objectif est de soutenir les personnes à domicile, afin de retarder leur entrée en EHPAD.

Des relations ont d'ores et déjà été établies entre le CRT et la mairie, celle-ci l'ayant notamment associé à son projet de repas intergénérationnels.

Le CRT a souhaité bénéficier du prêt de salles communales pour organiser des activités à destination de ses bénéficiaires, et souhaiterait pouvoir notamment utiliser ponctuellement la salle des fêtes en semaine.

Le CRT n'est pas une association, il ne peut pas bénéficier de la gratuité qui leur est accordée. Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour acter de la gratuité du prêt de la salle des fêtes au CRT, en tant qu'organisme public d'intérêt local.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'étendre le régime applicable aux associations de Pollionnay au Centre de Ressources Territoriales dépendant de la Résidence intercommunale Jean Villard ;

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Philippe TISSOT
Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260224-202602_202608-DE
Reçu le 25/02/2026

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
25 février 2026